

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 par Philippe CHARRIN - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER représenté à 13h00 par Nathalie FED - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHE - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 001-5209/18/CM

■ Présentation de l'Agenda Environnemental de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône MET 18/9334/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles et la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a confié aux Métropoles, dont la Métropole Aix-Marseille-Provence, la compétence Environnement. Cette compétence s'inscrit pleinement dans l'ensemble des politiques de la Métropole. Elle se traduit d'une part, par la gestion des impacts sur les milieux naturels (déchets, assainissement...) et la préservation des ressources indispensables que sont l'air, l'eau, la biodiversité, l'énergie et, d'autre part, par la mise en œuvre de politiques durables et résilientes (mobilité, aménagement, habitat, économie, insertion...) qui intègrent l'environnement au service de l'avenir de notre territoire et le mieux vivre de ses habitants.

La qualité environnementale d'un territoire génère, dans le même temps, un fort pouvoir attractif, qu'il s'agisse de la qualité des lieux de vie (éco-quartiers, espaces naturels littoraux et terrestres, paysages), ou du rayonnement des centres économiques innovants (énergies renouvelables, écologie industrielle, économie circulaire, révolution numérique).

Le dernier rapport du GIEC, Groupe Intergouvernemental d'Experts du Changement Climatique paru le 8 octobre dernier, a rappelé l'urgence et la nécessité d'agir dans les domaines que sont : l'énergie, l'industrie, les transports, la rénovation des logements et du tertiaire, l'agriculture, les déchets et l'alimentation. Par ailleurs, les études sur la biodiversité à l'échelle planétaire nous montrent que la Terre est en train de subir sa 6^{ème} grande extinction d'espèces animales dont le rythme s'accélère d'années en années.

La transition écologique et énergétique est un défi qui doit contribuer, non seulement, à préserver notre territoire, mais également à développer son potentiel au travers d'une économie verte, sociale et solidaire. À cet effet, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône unissent leurs efforts et travaillent à rapprocher les deux institutions, en premier lieu, sur le thème de l'environnement.

Nos collectivités disposent de compétences différentes mais complémentaires. Par essence, le domaine de l'environnement est transversal et partagé. Chaque acteur d'un territoire, qu'il soit citoyen, association, collectivité publique, entreprise doit et peut, à son niveau, valoriser et contribuer à l'amélioration de la qualité de vie, à la protection de la nature et de nos ressources. Les collectivités locales doivent montrer la voie, être exemplaires pour entraîner, dans leur sillage, l'ensemble de la société.

L'Agenda Environnemental constitue cette ambition partagée entre les élus du Département et de la Métropole s'appuyant sur un engagement fort qui s'inscrit sur le long terme, et par la réalisation d'actions concrètes à court terme. Il permet de mettre en résonance, en cohérence et en convergence les politiques conduites par ces deux institutions.

Il s'appuie sur les travaux réalisés dans le cadre des États Généraux de Provence et des douze engagements du projet Métropolitain « Ambition 2040 », et s'articule avec l'Agenda de la mobilité de la Métropole et le plan de Mobilité du Département ainsi que le Livre Bleu adopté en juin 2018 par le Conseil de Métropole.

L'Agenda Environnemental alimentera aussi, en actions sous maîtrise d'ouvrage du Département et de la Métropole, l'ensemble des plans et schémas en cours d'élaboration, qu'ils soient réglementaires (Plan

Signé le 13 Décembre 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2018

Climat, Programme Local de l'Habitat, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacement Urbain, Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires...) ou volontaires (Livre Blanc de l'Énergie, Plan Alimentaire Territorial, Schéma Métropolitain de l'Eau et de l'Assainissement, Charte Forestière, Plan Mobilité, Plan Charlemagne...). Sachant que ces démarches mobilisent les contributions d'autres acteurs du territoire (les services de l'État, les entreprises, les associations, les citoyens ...) et d'autres politiques (économiques, sociales, sanitaires, éducatives...).

Cet Agenda Environnemental commun, qui s'inscrit sur une période de 5 ans, propose des actions concrètes focalisées sur 5 enjeux forts auxquels notre planète et notre territoire en particulier sont confrontés (document ci-joint en annexe) :

- Améliorer la qualité de l'air
- Favoriser la transition énergétique
- Protéger la mer, le littoral et les milieux aquatiques
- Préserver la biodiversité
- Lutter contre gaspillage.

Près de 80 actions viennent traduire, concrètement, les objectifs qui sont déclinés dans cet Agenda Environnemental, lequel est voué à évoluer au fil du temps et des besoins. Il sera complété par des projets et des thématiques nouvelles avec, pour ligne directrice, l'efficacité. Ces actions financées dans le cadre des différentes politiques publiques de la Métropole et du Département seront aussi régulièrement évaluées.

- **Le premier enjeu, l'amélioration de la qualité de l'air, concerne la santé de nos concitoyens.**

C'est aujourd'hui une préoccupation prioritaire à toutes les échelles territoriales. Pour autant, les mesures restent imprécises et insuffisantes face à cet enjeu de santé publique qui, aujourd'hui, se mesure, en France, en milliers de décès prématurés.

Il est proposé d'agir sur deux cibles essentielles, les véhicules et les bâtiments, avec un ensemble d'actions précises, chiffrées, et planifiées qui auront un impact significatif sur la qualité de l'air.

L'Agenda environnemental propose, sur ce thème, plusieurs dispositifs exemplaires pour favoriser la conversion énergétique des transports collectifs, aider les particuliers pour l'achat de véhicules électriques, aider les particuliers pour remplacer leur équipement de chauffage au bois, accélérer la connexion électrique des navires accueillis par le GPMM ou encore réduire l'empreinte de la voiture en centre-ville.

- **Le deuxième enjeu concerne la transition énergétique.**

Le territoire dispose d'un potentiel exceptionnel de production d'énergies renouvelables. Toutefois, il consomme aujourd'hui cinq fois plus d'énergie qu'il n'en produit et présente une balance commerciale énergétique déficitaire de 5,5 milliards d'euros par an, soit plus de 10 % de son produit intérieur brut. Si ces ressources étaient exploitées, le territoire pourrait fortement réduire sa dépendance à l'importation d'énergie, alléger sa facture énergétique et améliorer tant son bilan carbone que la qualité de l'air.

Les principales mesures proposées, à ce titre, viseront le soutien à la production d'énergies renouvelables, la décarbonation de l'industrie, la rénovation énergétique des bâtiments et la conversion énergétique du Département et de la Métropole..

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre et d'augmentation de la part de production d'énergie locale et renouvelable, ne seront atteints que si dans le même temps un effort de diminution des consommations énergétiques soit opéré. La rénovation thermique des logements, bâtiments et équipements en est l'outil essentiel. Plus globalement, les actions de maîtrise de la demande en énergie, de sensibilisation à des comportements économes et soucieux de préserver une ressource précieuse sont tout aussi indispensables.

- **Le troisième enjeu concerne la protection de la mer, du littoral et des milieux aquatiques.**

Avec ses 255 km de façade littorale et le plus grand étang salé d'Europe, notre département est résolument ancré en Méditerranée. Plus qu'une simple zone de contact entre la terre et l'eau, cet espace concentre plusieurs enjeux économiques, sociaux et écologiques majeurs.

La qualité des eaux de mer dépend des luttes contre les pollutions domestiques, pluviales, portuaires, industrielles et du bon état écologique des rivières qui traversent le territoire et qui s'y jettent.

Parmi les mesures emblématiques programmées sur ce thème figurent, d'une part, le Contrat de Baie et le Livre Bleu qui feront l'objet d'actions spécifiques mises en œuvre par la Métropole et, d'autre part, des opérations spécifiques de nettoyage et de développement de nurseries de poissons seront engagées sur les ports du territoire.

- **Le quatrième enjeu concerne la préservation et la valorisation de la nature et de la biodiversité.**

L'effondrement de la biodiversité est une réalité. Pour exemple, la population d'oiseaux des campagnes françaises a chuté à une vitesse vertigineuse ces dernières années. Le groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) annonce que, d'ici 2050, 38 à 46 % des espèces animales et végétales pourraient disparaître.

Le bassin méditerranéen figure parmi les 34 « hot spot » de biodiversité identifiés au niveau mondial, étant précisé que le Département des Bouches-du-Rhône en particulier, contribue de façon significative à ce classement.

Avec un parc national, quatre parcs naturels régionaux, un grand site de France et plusieurs réserves nationales le département abrite des sites naturels qui contribuent à la préservation et à la valorisation de cette biodiversité.

Chacun à son échelle doit être conscient de cette richesse partagée et l'Agenda Environnemental propose, à ce titre, un plan d'action ambitieux dont les actions phares concerneront la sensibilisation du public, notamment celle des collégiens et des élèves des écoles primaires, le retour de la nature en ville et la protection des espaces naturels.

- **Le cinquième enjeu, la lutte contre le gaspillage, relève d'une prise de conscience à tous les niveaux de la société.**

Chaque habitant de la Métropole produit à peu près 660 kg de déchets par an. Sur l'ensemble de ces tonnages, 33 % font l'objet d'une valorisation matière et organique et 29 % d'une valorisation énergétique. Les services travaillent à l'amélioration de la performance du tri et la valorisation cependant l'objectif premier est de réduire cette production de déchets afin de réduire les coûts de collecte et de traitement. Ces moyens pourront être ainsi réinvestis dans la qualité du service. La réduction de la production de déchets passe par l'incitation au compostage à domicile et la lutte contre tous les gaspillages.

Le monde associatif sera largement associé à la mise en œuvre de cette ambition. Parallèlement, la lutte contre le gaspillage alimentaire sera particulièrement favorisée au sein des collèges et des écoles.

Cette politique ambitieuse ne saurait être efficace sans une contribution active de la population. L'Agenda Environnemental souhaite ancrer l'éco-responsabilité dans le quotidien des habitants de notre territoire. Cette sensibilisation existe déjà grâce aux moyens humains, techniques et financiers mis en œuvre par les Conseils de Territoires au sein de la Métropole ou par les services du Département. C'est pourquoi, elle sera renforcée par la création d'une « maison du projet » qui sera ouverte prochainement. Cet espace sera un lieu d'animations, d'informations, de conseils aux habitants qui souhaitent s'engager dans une démarche éco-responsable et constituera la vitrine de l'action de la collectivité dans tous ses domaines d'intervention environnementaux.

Ce rapport constitue une première étape. Dans les mois qui viennent, nos deux institutions se doivent d'aller plus loin en maximisant les complémentarités entre Département et Métropole, en travaillant notamment sur les liens entre économie et environnement (filières de croissance verte, pôles d'excellence, impact environnemental des industries, économie circulaire, logistique urbaine et dernier kilomètre) et les liens entre aménagement du territoire, formes urbaines et environnement (plus de densités, moins d'urbanisation sur les terres agricoles en lien avec le SCOT et les PLUi, adaptation du bâti et de l'espace public aux changements climatiques).

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence budgétaire. Les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget de la Métropole répartis dans les différentes politiques concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

Est pris acte de la présentation du rapport relatif à l'Agenda Environnemental de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE